



Suite à arrêt de travail remise en cause des congés acquis

Par **mankdallure**, le **17/06/2010 à 18:37**

Bonjour,

Je suis salariée depuis plus de 30 ans - mes droits à congés étaient pour la période de [fluo]Juin 2009 à Mai 2010 de 27 jours ouvrés[/fluo]-

Je suis en arrêt de travail pour ALD depuis Août 2009 -

Lorsque j'ai questionné la DRH afin de connaître le devenir de mes jours de congés (possibilité de les porter sur le compte épargne temps par ex) on me réponds que ceux ci, du fait de mon absence vont être recalculés !!!

Je suis étonnée car il s'agit bien des congés acquis par mon temps de travail et présence pour la période courant de Juin 2008 à Mai 2009 ?

Pouvez vous m'indiquer quels sont mes droits ?

Par avance je vous en remercie

Cordialement